

**Tout Personnel****JUILLET 2013 – N°117****NEGOCIATIONS AUDIT SOCIO ORGANISATIONNEL**

Les résultats de l'audit socio organisationnel (ASO) sont sortis en avril 2012. En mars 2013, la Direction Générale ouvre des négociations avec l'ensemble des organisations syndicales. La semaine dernière un texte issu des débats a été finalisé ; il sera complété d'un plan d'action qui sera discuté le 29 août. Concomitamment et suite à la résolution du dernier Conseil d'Administration, le DG propose l'ouverture d'une nouvelle négociation sur le maillage territorial et l'organisation de l'ONF.

Pour le SNUPFEN Solidaires, il s'agit déjà de terminer la première négociation avant d'entamer la suivante et de soumettre le texte finalisé en août à l'accord des organisations syndicales. Le texte et le plan d'action seront mis en débat auprès des adhérents du SNUPFEN Solidaires pour déterminer le positionnement de notre organisation.

**UN RECOURS QUI DEVOILE LA PENSEE****DE LA DIRECTION**

Le SNUPFEN Solidaires a fait un recours au tribunal administratif en référé et sur le fond contre les suppressions d'emplois de la DT Sud-Ouest. L'objectif de ce recours, perdu en ce qui concerne le référé suspension, est de contraindre tant sur la forme que sur le fond les suppressions d'emplois à l'ONF.

Les éléments de réponse apportés par la direction à notre recours sont instructifs et dévoilent la pensée profonde de celle-ci :

- Sur les suicides la direction déclare : « *Il convient de préciser sur ce dernier point que le lien des suicides avec le service, ou a fortiori avec d'éventuelles réductions d'effectifs n'est aucunement établi. En effet, sur les 31 suicides mentionnés par le requérant, seul un cas a été reconnu comme imputable au service* ».

**SOUTIEN AUX FORESTIERS****MAROCAINS**

Alerté par les forestiers du Syndicat National des Eaux et Forêt (SNEF) avec lequel le SNUPFEN est en contact, nous relayons ici leur demande de soutien en appelant à signer la [pétition](#) que le syndicat a mise en ligne.

Trois forestiers sont aujourd'hui en prison pour avoir lors d'une échauffourée avec des voleurs de bois, tués l'un d'eux. Les forestiers du Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) tentent de protéger la cédraie des appétits des mafias locales ou des simples habitants pour qui la forêt est une source de revenus possibles. La cédraie subit de nombreuses menaces, c'est pourquoi il n'est pas surprenant de voir le cèdre rejoindre la liste rouge des espèces « en danger » dans le dernier rapport 2013 de l'UICN.



Un article éclaire de manière approfondie le sujet : « [les deuils de la cédraie](#) »

A partir de combien de suicides la direction estimera-t-elle que sa politique en matière d'emploi, d'organisation, ou de management a une influence sur le nombre de suicides ? Hormis que l'argument développé par la direction ne s'appuie sur aucune étude sérieuse, il heurte de plein fouet le ressenti des personnels qui ont eu à connaître le suicide d'un de leurs collègues. De plus, qui reconnaît l'imputabilité au service d'un suicide ? On vous le donne en mille, ... le DG ! Donc, moins je reconnais d'imputabilité au service, plus je justifie que les suicides n'ont rien à voir avec la politique menée. C'est du grand art ! Un peu cynique tout de même.

- Autre point sur l'emploi et particulièrement sur l'augmentation des surfaces des triages : « *Ce critère purement quantitatif ne suffit pas à lui seul pour démontrer une grave détérioration des conditions de travail et de « santé psychique » des agents concernés. Il faut souligner que le choix de la suppression du poste N°11870 a été précisément argumenté dans un document destiné au CTT. Il y est notamment rappelé que le poste était vacant depuis plusieurs mois et que la répartition des charges de travail a été discutée au niveau de l'UT concernée et donc au plus proche des agents concernés. Par ailleurs le critère de superficie des forêts utilisé par le requérant est dépourvu de pertinence, s'agissant de forêts de montagne, sur des parcelles en pentes ou accidentées. A ce titre, leur surface utile, faisant l'objet d'une sylviculture, doit être significativement réduite, puisque les bois situés sur ces terrains difficiles ne sont pas mobilisables ».*

Là encore, c'est du grand art, le poste étant vacant avec un intérim, il n'y a donc pas de problème pour partager le poste. Et puis, la suppression du poste a été présentée en CTT et celui-ci découpé au plus près du terrain, garantie ma p'tite dame, d'un découpage de qualité, bien de chez nous ! Et puis, il y a tous ces terrains qui ne produisent pas de bois ou qui sont inexploitable. La multifonctionnalité, c'est bien sur les plaquettes de l'ONF, mais il ne faut quand même pas exagérer !

**Bref, si les personnels ne veulent pas passer plus longtemps pour des imbéciles, c'est dès aujourd'hui, qu'ils doivent refuser tout intérim !** Et puis si le poste de l'éminent juriste de l'ONF qui a élaboré cette réponse devenait vacant, surtout M. le Directeur, faites une jolie présentation au CT concerné, les représentants SNU étudieront avec toute l'attention qu'il mérite, sa suppression !



## NOUVELLES ATTAQUES CONTRE NOS RETRAITES

### Préparons la riposte !

L'Union syndicale Solidaires a proposé une action nationale interprofessionnelle dès le début septembre, inscrite dans la construction d'un mouvement d'ampleur. Ce sera **le mardi 10 septembre**, à l'appel de Solidaires, CGT, FO et FSU. Des nouvelles vous parviendront par les régions pour les lieux et rendez-vous des manifestations.

